



## PUBLIC

Chefs d'entreprises, artisans, conjoints collaborateurs, salariés d'entreprises artisanales du bâtiment

## PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français, avoir au minimum 18 ans.

Être en charge des données numériques de l'entreprise

## MÉTHODES ET MOYENS

### PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques

Diaporama

Echanges d'expériences

Cas pratiques

Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires

## VALIDATION

Les acquis de la formation seront évalués pendant et en fin de formation sous forme d'études de cas, mises en situation, tests...

Délivrance d'une attestation en fin de formation

Signature de feuilles d'émargements contresignées par le formateur

## À PRÉVOIR / À NOTER

Possibilité de réaliser cette formation en INTRA ENTREPRISE



[www.crefab.fr](http://www.crefab.fr)

🕒 DURÉE : 1 jour (7 heures)

## OBJECTIFS

**Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :**

- ➔ Définir le cadre juridique du RGPD
- ➔ Percevoir les nouvelles obligations pour l'entreprise et les sanctions en cas de manquement aux obligations
- ➔ Être en capacité d'auditer son entreprise pour la rendre conforme au RGPD
- ➔ Créer un registre qui permettra de pérenniser dans le temps la conformité au RGPD

## PROGRAMME

**Mise en œuvre du RGPD pour les TPE – PME du Bâtiment**

- Pourquoi un nouveau règlement ?
- Le nouveau rôle de la CNIL
- Le public concerné par la RGPD
- Les grandes lignes de la loi
- Donnée personnelle et traitement des données
- Les critères de sélection : prix, valeur technique, critères environnementaux...

**Les actions principales à mener pour entamer une mise en conformité aux règles de protection des données**

- Des actions qui doivent perdurer dans le temps
- Doit-on nommer un délégué à la protection des données ?
- La constitution de son registre et le respect du droit des personnes (clients, prospects, salariés)
- La sécurisation des données

**Les obligations particulières des sous-traitants dans le traitement des données**

- Qu'est-ce qu'un sous-traitant ?
- Réseaux sociaux, site internet, logiciels de gestion commerciale, de paye, surveillance des locaux etc.
- PIA (points de vigilance) : suis-je concerné et que dois-je faire en plus ?

Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les TP

**ANTENNE DE L'EURE**  
67 rue Pierre Tal-Coat  
27000 Evreux  
Tél. : 02.32.28.37.45

**ANTENNE DE LA SEINE-MARITIME**  
7 rue Pierre Gilles de Gennes  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : 02.35.69.94.65

**ANTENNE DE L'OISE**  
1 rue Léonard de Vinci  
60000 Beauvais  
Tél. : 03.44.45.89.57